

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 132

Artikel: Cours d'entre-aide pour chômeuses

Autor: L.P.-L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

n'hérite pas de son mari, et que la fille hérite une part de la fortune de son père.

3. *Tutelle.* — Jamais une femme n'a été, de par la loi, tutrice de ses enfants. Mais elle l'est virtuellement, de par la tradition.

4. *Droit au produit de son travail.* — Ce n'est que tout récemment, à moins de circonstances exceptionnelles, qu'une femme mariée a touché un gain pour son travail. Mais ce qu'elle gagne lui appartient.

5. *Divorce.* — La loi sur le divorce est toute récente. Elle contient les mêmes dispositions pour les deux sexes.

Un mouvement abolitionniste (contre la prostitution réglementée) a commencé, il y a quelques mois, et paraît devoir prendre un grand développement, si bien qu'il m'est véritablement difficile de vous dire où en sera notre législation en matière de moralité publique quand vous recevrez cette lettre. Peut-être sera-t-elle complètement différente de l'état actuel! Pour le moment, la prostitution réglementée existe, et les femmes qui s'y livrent subissent un examen médical obligatoire. Toutes les maisons de prostitution autorisées sont parquées dans un quartier désigné par les autorités municipales.

Toujours heureuse de coopérer au travail des féministes d'autres nations, je vous adresse un cordial message.

Lee LIEN.

(Institut féminin de formation médicale, Canton).

Cours d'entre-aide pour chômeuses

On nous écrit :

D'autres villes ont organisé, en grand, le secours aux chômeuses par un travail de fortune.

A Tavannes, la question économique, très sérieuse, n'est pas venue, heureusement, à son point aigu, car l'industrie occupe la plupart des ouvrières une partie de la semaine, et les autres reçoivent encore une indemnité de chômage.

Il eût été dommage, toutefois, de ne pas utiliser les loisirs de la population féminine pour compléter ses connaissances ou pour en acquérir de nouvelles. Aussi l'initiative privée, appuyée par les autorités communales, a-t-elle ouvert des Cours d'entraide, se composant d'une partie pratique (raccourcissements, transformations), et d'une

partie intellectuelle (lectures, leçons diverses, comptabilité, histoire, littérature, économie domestique). Les couturières de la localité, aussi bien que les professeurs, mettent aimablement leur concours à disposition. Comme contre-partie, les chômeuses ont entrepris la confection des vêtements qu'on distribue, à Noël, aux nécessiteux.

Il se réalise ainsi, sans aucune dépense, — si ce n'est de temps et de bonne volonté, — une jolie œuvre d'entraide sociale.

L. P.-J.

Les femmes et la Société des Nations

Nous avons le plaisir d'apprendre qu'à la suite d'une conférence de M. Usteri, conseiller aux Etats et président de l'Association suisse pour la S. d. N., s'est formée à Zurich une Section de cette Association, dans le comité de laquelle est entrée Mlle K. Honegger. Double plaisir, dirons-nous : celui d'abord de voir se populariser suffisamment l'idéal de la S. d. N. pour que se groupent ses partisans à travers la Suisse, car, selon nous, la grande force de la S. d. N. est sa force morale, et elle a besoin, pour réaliser ce qu'on attend d'elle, de s'appuyer sur une opinion publique avertie et consciencieuse. Et ensuite de constater l'accueil fait à l'une des nôtres dans ces Associations dont les hommes s'étaient jusqu'à présent plus ou moins réservé le monopole! Nous attendons beaucoup de la collaboration entre hommes et femmes sur ce terrain-là.

Dans d'autres pays, il s'est formé des Associations spécialement féminines pour soutenir et propager l'idée de la S. d. N. Nous partageons ici le point de vue de l'Association suisse, qui estime regrettable cette division de forces, et qui admet femmes et hommes comme membres, sans distinction de sexe. Plutôt que de se grouper encore à part, que les femmes suisses adhèrent donc comme leur mari ou leurs frères à l'Association suisse, dont elles amplifieront ainsi l'effort et le travail.

(En Suisse romande, il existe en tout cas une Section à Genève dont le président est M. Alb. Picot, avocat, 3, rue de la Confédération.)

* * *

Le bulletin publié mensuellement par le Secrétariat, et qui contient le résumé des travaux accomplis par la S. d. N., nous apporte ce mois plusieurs nouvelles intéressantes. D'abord que la Convention internationale relative à la traite des femmes et des enfants (qui contient les principales dispositions votées par la Conférence de juin dernier, dont nous avons entretenu nos lecteurs), a été ratifiée par cinq Etats encore, dont la signature s'ajoute aux dix-huit précédemment données, et parmi lesquelles figurait celle de la Suisse.

Ensuite que quatorze Etats ont envoyé leur réponse au questionnaire qui leur avait été adressé au sujet de la lutte contre le trafic

Selon les adversaires, en mêlant la femme aux affaires politiques, on fait entrer la politique dans la famille; voilà la porte ouverte aux discordes, et le foyer deviendra un enfer. Je sais bien que les femmes sont des créatures dépourvues de logique; on me pardonnera donc si cette conclusion me paraît étrange. C'est, me semble-t-il, comme si ces messieurs disaient : « Nous-mêmes, ou notre honneur de chefs de famille, nous ne pouvons supporter dans notre maison une opinion différente de la nôtre. » N'est-il pas vrai que, sous l'intolérance, se cachent souvent la faiblesse, le fanatisme, ou simplement la vanité? Et, d'autre part, l'entêtement et l'obstination ne sont-ils pas souvent la seule réponse que l'on fasse à des tentatives trop convaincantes de persuasion et de conversion? Ne vaudrait-il pas mieux y aller plus franchement, et frapper du poing sur la table ou taper du pied en disant : « C'est encore nous qu'on est les patrons... ou les patronnes! » Et finalement, si l'on parle politique à la maison, ce sera comme pour d'autres sujets : « C'est le ton qui fait la chanson. »

« Mais, ajoute-t-on, la politique arrachera la femme à son foyer. On la verra courir aux assemblées, tandis qu'à la maison la soupe brûlera et que les enfants crieront. » Nos adversaires s'obstinent à représenter la politique comme étant, de toutes les affaires, celle qui prend le plus de temps et qui impose le plus de sacrifices. Que quelques chiffres me servent de réponse : l'un des partis bourgeois de Bâle compte environ 3000 citoyens. Dans l'assemblée où fut discuté le principe du suffrage féminin, 24

électeurs se prononcèrent pour le rejet, tandis que 20 votèrent pour que le parti ne prit pas position. Où étaient les 2556 autres? Eh bien! ils n'étaient pas là. C'est ainsi que cela se passe, non pas une fois, mais très souvent. Le médecin et le négociant n'ont pas non plus toujours le temps de courir aux assemblées. Ils lisent le journal, parlent, à l'occasion, avec leurs connaissances... et ils réfléchissent. Ne serait-il pas bon aussi de donner parfois de meilleur grain à moudre à la cervelle féminine, et d'élargir ainsi le cercle des conversations à la table de famille?

Tout compte fait, la femme ne votera que quelquefois chaque année. Le ménage n'ira pas pour cela à vau l'eau. « Elle ira voter! Mais, au nom du ciel! qu'est-ce qu'elle entend à la politique? Elle n'y voit goutte. Ce n'est pas l'affaire des femmes. »

« Qu'est-ce donc que la politique? » demandons-nous. — Eh bien! c'est précisément une chose que les femmes ne comprennent pas; et, par dessus le marché, un étrange borborygme. Nous ne voulons pas laisser la femme s'en approcher; elle s'y souillerait. Nous l'estimons et l'aimons trop pour cela. L'un des plus chevaleresques de nos adversaires, qui ne peut pas assez répéter combien il voudrait préserver la femme du moindre grain de poussière, ajoute du même trait de plume : « N'est-ce pas la femme qui, par sa politique d'accaparement, a miné la vie économique et la morale commerciale? » — Donc : la femme fait de la politique d'accaparement, mais elle n'entend rien à la politique; de plus, la politique est un borborygme. Mais vous, les hommes, que faites-vous donc dans ce borborygme? — « Eh bien!